

Image not found or type unknown



Refus de transmettre de documents

Par **Nelf**, le **09/06/2019** à **17:36**

Bonjour

Malheureusement, ma mère vient de décédé, et nous sommes trois sœurs. Ma mère nous a laissé une assurance vie, mais pour que le versement soit fait nous devons envoyer à la banque une attestation dévolutive. Nous avons toutes les trois fait une renonciation à l'héritage (ce qui ne concerne pas l'assur Vie) Auprès du TGI. Et une de mes sœurs refuse de nous transmettre son papier de renonciation pour établir cette attestation dévolutive.

est elle obligée de nous la fournir ou est elle dans son droit

merci à vous pour votre réponse

cordialement